

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu l'approbation par le Bureau du 20 juin 2019 de la cession d'une partie des parcelles cadastrées AE 43 et AD 165 à Halluin, donnant après division les parcelles AD 274 et AE 71, d'une surface de 1126m<sup>2</sup> pour un montant total de 31 528€ HT/HD
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 17 septembre 2020, approuvant la cession à titre gracieux des parcelles cadastrées AE 70 et AD 196 à Halluin, pour une surface de 54m<sup>2</sup>,
- 

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente, au profit de la SAS AMENAGEMENT ET TERRITOIRES HALLUIN ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, des parcelles cadastrées AE 70, AD 196, à Halluin pour une surface de 54m<sup>2</sup> à titre gracieux, et des parcelles AD 274 et AE 71, à Halluin, d'une surface totale de 1126m<sup>2</sup> pour un montant total de 31 528 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 18 septembre 2020



**Philippe HOURDAIN**  
Président